



Cahier des charges du Gouvernement

De la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des Cadres Sportifs

Discipline : *Spéléologie*

Niveau : *Moniteur Sportif Educateur*

Fédération Sportive ou Association désignée :

Union Belge de Spéléologie

Version du : *3 février 2016*

Avalisée en Commission Pédagogique Mixte le : *3 février 2016*



SERVICE FORMATION DES CADRES
ADEPS

REPRESENTANT DE LA FEDERATION
OU INSTITUTION DELEGATAIRE

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES.....	4
1.1. Information concernant le Fédération désignée	4
1.2. Introduction générale de la formation.....	4
2. REFERENTIEL « FONCTIONS ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.	5
2.1. MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie	5
2.1.1. Pré requis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie.....	5
2.1.2. Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie	6
2.1.3. Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie.....	6
2.1.4. Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie	6
3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION.....	7
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	7
3.2. Durée théorique	7
Charge théorique de travail (Synthèse Educateur tenant compte de la charge	7
3.2.1. théorique du brevet C et des cours généraux.....	7
3.2.2. Charge théorique de travail/ thématique (Educateur) (Non compris CG, brevet C et stage)	8
3.3. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	8
3.4. Document administratif à fournir par le candidat.....	8
3.5. Modalités d'inscription (préalable et effective)	9
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	10
4.1. Description des modules de formation en ce compris les compétences terminales à maîtriser, charges théoriques de travail, méthodologie d'enseignement, supports de cours, pondération et crédits, champs de l'évaluation et modalités de l'examen.	12
4.1.1. Formation de moniteur sportif et Educateur Spéléologie	12
4.2. Pondération des différents modules de l'Educateur	36
5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES ET PEDAGOGIQUES (MODULE CS 2.2.4)	37
5.1. Présentation des stages.	37
5.2. Evaluation des stages (Educateur).	38
5.3. Les maitres de stages (Educateur).....	40

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D’EVALUATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION)	40
6.1. Délai d’organisation des évaluations.	40
6.2. Conditions d’accès aux évaluations et conséquences d’un non respect.	40
6.3. Présences au cours.	40
6.4. Constitution du Jury d’évaluation.	40
6.5. Décisions et délibérations du jury d’évaluation (Procès Verbal)	41
6.6. Motivation du résultat en délibération.....	41
6.7. Procédure de communication des résultats aux candidats	41
6.8. Recours et procédures	41
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D’EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)	42
7.1. Dossier administratif à construire.....	42
7.1.1. Lettre de motivation et coordonnées	42
7.1.2. Discipline et niveaux.....	43
7.1.3. Documents officiels.....	43
7.1.4. Expérience professionnelle	43
7.1.5. Contenu des formations suivies et résultats	43
7.1.6. Où et comment envoyer le dossier ?	43
7.1.7. Etude du dossier personnel.....	43

1. Données administratives du CAHIER DES CHARGES

1.1. Information concernant la Fédération désignée

- Nom de la fédération : UNION BELGE DE SPELEOLOGIE, ASBL
- Adresse : Avenue Arthur Procès n°, 5 – B-5000 Namur
- Téléphone : 081 23 00 09
- Mail : maison@speleoubs.be
- Nom de la discipline : Spéléologie
- Personne(s) de contact(s) chargée(s) des formations de cadres : Mr Didier SAUVAGE
- Nom du Conseiller Pédagogique : Mr Pierre CARTRY
- Coordonnées du Conseiller Pédagogique : rue de Sesselich n° 66 – B-6700 ARLON
- Téléphone : 063 232815
- Courriel : pierre.cartry@cfwb.be

1.2. Introduction générale de la formation

La spéléologie est une activité complexe ayant parmi ses finalités la connaissance et la protection du milieu souterrain. Elle implique une démarche de recherche, de découverte, d'exploration, d'observation, d'étude et de topographie des cavités. Vu le caractère naturel et sauvage du domaine fréquenté, la pratique de la spéléologie impose la mise en œuvre de conduites sportives adaptées à une progression en milieu isolé, obscur, comportant le franchissement de nombreux obstacles verticaux, étroits, inondés, boueux ou chaotiques. La spéléologie se pratique généralement en groupe. Elle nécessite une condition physique basée principalement sur l'endurance mais aussi sur l'équilibre et une force psychologique pour affronter des situations de fatigue ou/et de crise dans la durée. Les connaissances techniques indispensables sont celles qui permettront au sportif d'accéder à tous types de cavités et d'y évoluer avec aisance et sécurité pour autrui et pour lui-même ; ceci, dans le respect du patrimoine souterrain. Cette activité inclut la notion d'autonomie totale pendant la période d'incursion. L'isolement imposé par l'environnement, le poids des charges, la spécificité des équipements et du ravitaillement sont des facteurs qui nécessitent réflexion et connaissances particulières. L'organisation, la mise en œuvre et la pratique des secours souterrains constituent un aspect indissociable de la pratique de la spéléologie. La connaissance des questions relatives à l'accès au milieu et à sa protection est un facteur essentiel de l'intégration et du respect de l'environnement. Ces techniques peuvent trouver un prolongement dans des spécialités voisines, telles que le canyoning, ou complémentaires, telles la plongée souterraine, la randonnée en montagne, l'escalade, via ferrata...

La spéléologie belge a commencé à se structurer en 1953 avec la création de la première fédération de spéléologie : la Fédération Belge de Spéléologie (FSB). Les vingt années qui suivront verront la population spéléo augmenter, ainsi que le nombre de clubs et de structures fédératives. Le besoin de cadres formés et reconnus a amené les fédérations à s'entendre. Un cursus a été élaboré en collaboration avec l'INEPS (ancêtre de l'ADEPS), la Commission

Pédagogique a été instituée et les encadrants qui avaient les compétences et un palmarès justifiant en principe une expérience suffisante ont été reconnus comme aide-moniteur et moniteurs, en « droits acquis ». Le premier stage aide-moniteur a été organisé à Mont Godinne en août 1971 avec comme titulaire de stage Claude De Broyer. Deux niveaux de formation de cadres existent à l'époque : Aide Moniteur et Moniteur. (Premier stage Moniteur en 1972 à Chauveroché). Les stages suivants ont consacré nombre de moniteurs de grande valeur regroupés à un niveau « interfédéral » dans une Ecole Belge de Spéléologie. En 1984, l'Ecole a naturellement été intégrée dans l'Union Belge de Spéléologie lorsque celle-ci a rassemblé toutes les composantes spéléo francophones. Pour conclure avec quelques dates, le Brevet Equipier est organisé depuis 1975 ou 1976 (le premier a eu lieu au Trou Bernard, réseau du Number One) ; le niveau Initiateur a été créé en 1984 après une longue période de discussion entre tenants et opposants, ceux-ci craignant une « dévaluation » des formations. Une nouvelle formation de cadre a ensuite été ajoutée en 92-93 ; Brevet d'Initiateur en Randonnée Souterraine (BIRS – devenu BARS pour celui de l'Accompagnateur) ; cette formation est spécifiquement destinée aux encadrants professionnels des Opérateurs en Tourisme Nature Aventure. L'année 2000 est celle qui verra la première mouture des cahiers de charges pour toutes les formations de cadres.

À partir de 2013, la structure de ces formations est revue pour répondre à la Réforme de ADEPS basée sur le principe de la réforme de Bologne et en améliorer le fonctionnement : la formation dispensée en modules capitalisables permettra une meilleure progression pour les candidats et une économie d'énergie puisque les modules seront ouverts à tous.

2. REFERENTIEL « FONCTIONS ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.

2.1. MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie

2.1.1. Pré requis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie

- Etre moniteur sportif initiateur en spéléologie
- Réussite des cours généraux « Moniteur Sportif Educateur » ;
- Age minimum : 18 ans ;
- Le candidat doit être pratiquant actif autonome depuis 2 années aussi bien en progression qu'en équipement de cavités verticales. Etre titulaire du brevet C depuis moins de 3 ans ou un brevet C de plus de 3 ans et soumettre un dossier reprenant la pratique spéléo depuis l'obtention du brevet à la commission pédagogique. Etre assuré et affilié à une fédération reconnue par la Fédération Spéléologique Européenne (FSE) et/ou Union Internationale de Spéléologie (UIS) ;
- Production d'une attestation médicale d'aptitude à la pratique de la spéléologie.

2.1.2. Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie

- En tant que Moniteur Sportif Educateur, il a la capacité d'organiser et animer toute activité spéléologique adaptée au groupe à encadrer, l'organisation et l'encadrement s'entendent avec la marche d'approche, éventuellement en terrain difficile.
- En tant que Moniteur Sportif Educateur, il a la capacité d'assurer la formation aussi bien technique que théorique du spéléologue jusqu'à la formation Moniteur Sportif Educateur (Expérience nécessaire pour cette dernière fonction).
- Il est capable d'élaborer et de mettre en pratique un planning de formation en correspondance avec ses qualifications pour le public cible (membres d'un club et/ou d'une fédération).
- Il a la capacité de prendre en charge une structure administrative de type ASBL ou commission d'une fédération spéléologique.

2.1.3. Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie

- Tous publics de tous niveaux mais plus spécifiquement tous les aspects du perfectionnement lié à la spéléologie.

2.1.4. Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR en Spéléologie

- Gérer un club aussi bien du point de vue sportif et humain que du point de vue administratif ;
- S'intégrer dans une structure professionnelle existante ;
- Intervenir dans la formation des cadres en spéléologie.
- Gérer toute activité liée à la spéléologie.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Les formations de Moniteurs Sportifs Educateur sont organisées par thématiques regroupant, chacune, plusieurs modules de formation ;
- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture d'une formation est de 6 candidats inscrits répondants aux pré-requis sauf dérogation de l'organisateur ;

3.2. Durée théorique

3.2.1. Charge théorique de travail (Synthèse Educateur tenant compte de la charge théorique du brevet C et des cours généraux).

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse Educateur tenant compte de la charge théorique, brevet C , cours généraux et stage)				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
165h20 53h00 60h00	114h20	Présentiel	Assister aux cours théoriques	58h 29h
			Assister aux cours pratiques	22h
			Participer à des séminaires, à des colloques	3h
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	14h - 32h
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances types	
			Se soumettre aux examens théoriques	5h- 4h
			Se soumettre aux examens pratiques	22h - 38h
	51h	Non Présentiel	Préparer des projets	16h
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	16h
			Produire / finaliser des travaux	20h00
			Etudier de manière indépendante et personnelle, se préparer aux examens écrits	18h– 55h

3.2.2. Charge théorique de travail/ thématique (Educateur) (Non compris CG, brevet C et stage)

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL / THEMATIQUE (Educateur)			
THEMATIQUES	HEURES EN PRESENTIEL ET NON PRESENTIEL		TOTAUX
T1 : Cadre institutionnel et législatif	Présentiel	6h	7h
	Non présentiel	1h00	
T2 : Didactique et Méthodologie	Présentiel	25h	45h
	Non présentiel	20h00	
T3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Présentiel	72h	82h
	Non présentiel	10h00	
T4 : Aspects sécuritaires et préventifs	Présentiel	20h	25h
	Non présentiel	5h00	
T5 : Ethique et déontologie	Présentiel	2 h	3h
	Non présentiel	1h00	

3.3. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- Au niveau Moniteur Sportif Educateur, le candidat doit avoir obtenu le brevet C depuis moins de 3 ans ou un brevet C de plus de 3 ans et soumettre un dossier reprenant la pratique spéléo depuis l'obtention du brevet à la commission pédagogique.

3.4. Document administratif à fournir par le candidat

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la spéléologie ;
- Licence/assurance d'affiliation reconnue par la Fédération Spéléologique Européenne (FSE) et/ou l'Union Internationale de Spéléologie (UIS) ;
- Fiche d'inscription dûment complétée ;
- Présentation des documents de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau éducateur ;
- Copie d'un document légal (carte d'identité...) permettant la vérification de l'âge du candidat ;
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscription.

3.5. Modalités d'inscription (préalable et effective)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des unités de formation via le site internet de l'UBS, et de façon personnalisée à chaque candidat connu par courriel. Dès que la formation est entamée, seuls les candidats reçoivent les informations utiles et nécessaires pour la poursuite de celle-ci ;
- Le montant de paiement des droits d'inscription, à titre d'exemple, pour l'année 2015, de 165 €
- Ce montant est à payer sur le compte de l'opérateur de formation avec la mention suivante : Inscription aux cours d'éducateur de (nom – prénoms du candidat).
- La procédure d'inscription consiste à envoyer un courriel à la personne de contact, chargée des formations de cadres de l'UBS avec les renseignements suivants : Nom, Prénom, date de naissance, club d'affiliation, la formation à laquelle il souhaite s'inscrire ;
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception ;
- L'inscription à la formation est effective quand les preuves de réussite aux cours généraux de niveau moniteur sportif éducateur, d'affiliation à une fédération couvrant la pratique de la spéléologie, d'assurance, d'âge et d'une production de certificat médical sont établies. Ces preuves doivent être fournies à la personne de contact chargée des formations de cadre de l'UBS avant le début de l'édition de formation ; les unités Géologie – Karstologie et Topographie peuvent être présentées sans pré-requis.
- L'inscription à la formation est définitive, lorsque les preuves reprises ci-dessus sont établies et que le candidat est en ordre de paiement des droits d'inscription ;
- Dès le début de la formation, le candidat est informé des exigences de présence et des critères d'évaluations.

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.

Moniteur Sportif Educateur en spéléologie

<u>Thématique 1</u> <i>Cadre institutionnel et législatif</i>	<u>Thématique 2</u> <i>Didactique et méthodologie</i>	<u>Thématique 3</u> <i>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>	<u>Thématique 4</u> <i>Aspects sécuritaires et préventif</i>	<u>Thématique 5</u> <i>Ethique et déontologie</i>
<u>CG2 Th1 module1</u> Statut juridique des clubs et des fédérations	<u>CG2 Th2 module1</u> Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	<u>CG2 Th3 module1</u> Définition des facteurs de la performance sportive	<u>CG2 Th4 module1</u> Les premiers soins et les suites à donner aux accidents "graves"	<u>CG2 Th5 module1</u> Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes
<u>CG2 Th1 module2</u> Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	<u>CG2 Th2 module2</u> Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	<u>CG2 Th3 module2</u> Handicaps et pratiques sportives	<u>CG2 Th4 module2</u> Prévention des blessures du geste sportif	
<u>CG2 Th1 module3</u> Lutte contre le dopage (entre prévention et répression)		<u>CG2 Th3 module3</u> La "machine humaine" à l'effort		
		<u>CG2 Th3 module4</u> Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif		
		<u>CG2 Th3 module5</u> Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive		
<u>Module CS spéléo2.1.1.</u> Réglementation et protection du milieu en B et à l'étranger. Accès aux propriétés	<u>Module CS spéléo 2.2.1.</u> Gestion du perfectionnement en spéléologie	<u>Module CS spéléo2.3.1.</u> Géologie, karstologie et archéologie	<u>Module CS spéléo 2.4.1.</u> Connaissance approfondie du matériel personnel	<u>Module CS spéléo 2.5.1.</u> Problématique du dopage et des attitudes préalables à l'activité
<u>Module CS spéléo2.1.2.</u> Gestion de clubs : aspects administratifs, financiers et humains	<u>Module CS spéléo 2.2.2.</u> Publics particuliers	<u>Module CS spéléo2.3.2.</u> Topographie souterraine	<u>Module CS spéléo 2.4.2.</u> Mise en place d'un secours	
	<u>Module CS spéléo2.2.3.</u> Didactique appliquée : comment présenter un cours. Différents types de cours	<u>Module CS spéléo2.3.3.</u> Cartographie et orientation	<u>Module CS spéléo2.4.3.</u> Météorologie	

	<u>Module CS spéléo.2.2.4</u> Evaluations : différents types d'évaluation ; application à la spéléologie	<u>Module CS spéléo 2.3.4.</u> Dynamique de club	<u>Module CS spéléo2.4.4.</u> Réanimation cardio-respiratoire et défibrillation, gestion des situations de détresse(hypoglycémie...)	
	<u>Module CS spéléo</u> <u>Stages</u>	<u>Module CS spéléo2.3.5.</u> Escalade : Bases pour atelier d'escalade		
		<u>Module CS spéléo 2.3.6.</u> Entraînement spécifiques : aspects techniques et pédagogique et progression dans le temps <u>Module CS spéléo2.3.7.</u> Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en spéléologie		

4.1. Description des modules de formation en ce compris les compétences terminales à maîtriser, charges théoriques de travail, méthodologie d'enseignement, supports de cours, pondération et crédits, champs de l'évaluation et modalités de l'examen.

4.1.1. Formation de moniteur sportif et Educateur Spéléologie

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif (pondération 3%)

Module CS spéléo 2.1.1. :

Réglementation et protection du milieu en B et à l'étranger. Accès aux propriétés².

Résumé : Ce cours a pour but d'expliquer le contexte juridico-social de la discipline : réglementation de la pratique de l'activité en Belgique et à l'étranger, accès aux sites, propriétés privées, parcs naturels.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Connaître les droits et obligations des sites fréquentés en Belgique et trouver l'information pour l'étranger.

Méthodologie de présentation du cours : Débat par questions - réponses, études de cas.

Support de cours : internet

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : informatique

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 33% de la thématique

Charge théorique de travail : 1h cours 1h d'exercices (2h présentiel)

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue sur base d'une étude de cas.

Critères d'évaluation : Lors d'un exercice final le candidat parvient à trouver les informations nécessaires. La cote obtenue est fonction du nombre d'informations trouvées par rapport au total d'informations souhaitées

Normes d'encadrement et matériel :

- Max 20 /cadre
- Un ordinateur/2 participants avec accès internet

Compétences du chargé de cours : Soit un MEd ou Niv 2 en spéléologie, soit un cadre de la commission protection et accès ou un cadre du CA de l'UBS ayant les connaissances nécessaires de préférence possédant un titre pédagogique. Sa désignation étant soumise à l'approbation de la CP mixte.

Module CS spéléo 2.1.2. :

Gestion de club : aspects administratifs, financiers et humains.

Résumé : Ce cours a pour but de permettre au futur cadre de pouvoir gérer un club amateur par rapport à toutes ses composantes, administratives, financières et de gestion humaine.

- Connaître les ressources possibles : cotisations, subsides, sponsoring, dons, activités « commerciales », limites et obligations de celles-ci.
- Assurances diverses.
- Gestion d'un camp : organisation, aspects financiers, ...
- Comment aborder la diversité des personnalités dans un club.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Assurer efficacement la gestion d'un club ou d'une association inter-club, camp fédéral.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral et débats.

Support de cours : Syllabus, ressources internet

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus, ressources internet

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 67% de la thématique.

Charge théorique de travail : 3h de cours (présentiel) , 1 h d'étude (non présentiel)

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Savoir (2 premiers items) et mise en situation théorique pour les deux autres : examen écrit 80% des points + implication au cours des débats (20%).

L'intervention au cours des débats :

Le candidat intervient constructivement (il apporte des éléments neufs, pertinents, des exemples de vécu...) cote > à 60%

Le candidat intervient peu ou non constructivement – Si, lorsqu'il est sollicité, son intervention apporte des éléments constructifs, cote de 50%, s'il reste peu constructif ou n'apporte aucun élément neuf, cote < à 40%

Normes d'encadrement et matériel :

- Max 8 participants /cadre
- Un ordinateur/2 participants avec accès internet

Compétences du chargé de cours : Un MSED ou Niv 2 spéléo ou un breveté AISF de la formation de gestionnaire de club ayant au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de club.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Breveté AISF de la formation de gestionnaire de club.

Thématique 2 : Didactique et méthodologie. (pondération 52% dont stage)

Module CS spéléo 2.2.1.:

Gestion du perfectionnement en spéléologie.

Résumé : Ce cours a pour but de permettre au futur cadre de connaître et de mettre en application les concepts pédagogiques liés au perfectionnement et en particulier les points importants concernant la sécurité.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Savoir préparer une descente adaptée au public, prévoir l'encadrement et encadrer un public en toute sécurité dans le cadre d'un perfectionnement (équipement de cavité, gouffre aquatique, ...). D'évaluer les encadrés afin de les faire progresser.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral et débats + mise en pratique (2 exercices distincts dans des gouffres style Jura)

Support de cours : Syllabus ou ppt

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus ou ppt et débat

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 24% de la thématique.

Charge théorique de travail : 18 h présentiel

Champ de l'évaluation et modalités de l'examen : Evaluation continue durant la mise en pratique (2^{ème} descente)

Critères d'évaluation : Deux descentes sont prévues, les deux descentes interviennent dans le jugement (1/3 ; 2/3 afin de tenir compte de la progression du candidat, les remarques de la 1^{ère} journée ne sont pas éliminatoires sauf en cas d'erreur grave liée à la sécurité). Les points suivants sont à prendre en compte :

- Gestion de la sécurité (20%), **éliminatoire** : le candidat doit vérifier que l'apprenant ne se met pas en danger lors de l'apprentissage à l'équipement et que l'équipement mis en place ne présente pas de risque sérieux pour les suivants ou la remontée. Il vérifie également, dans la mesure du possible, que les autres apprenants progressent en sécurité. Les critères de fautes graves sont repris dans les syllabus des brevets A et B.
- Qualité des informations données avant (préparation), pendant et après l'activité (débriefing) : l'information est donnée à bon escient (préalable lorsque le stagiaire n'est pas censé la connaître ou qu'il est en demande, correctrice dans les autres cas (sans excès durant l'activité afin de garder le dynamisme nécessaire à une telle activité), correcte, et d'un niveau adapté à la personnalité du stagiaire. (50%) **(Éliminatoire)**
- Attitude globale du candidat vis-à-vis du groupe de stagiaires : attitude neutre vis-à-vis des différents stagiaires, adaptation de l'attitude et du discours à la personnalité des stagiaires, sens du leadership tout en laissant les éventuelles qualités de leadership des stagiaires s'exprimer (position ferme mais en retrait si possible) 30%

Normes d'encadrement et matériel :

- Max 3 participants /cadre
- Matériel spéléo complet y compris technique de réchappe et de sauvetage.

Compétences du chargé de cours : Un MSED ou niv. 2 en spéléologie ayant une expérience avérée de 3ans et reconnu par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Aucune

Module CS spéléo 2.2.2.

Public particulier.

Résumé : Ce cours a pour but de permettre au futur cadre de connaître les points importants et les limites à prendre en considération pour des publics particuliers : ados en difficultés, 3^{ème} âge. Les handicapés mentaux et physiques feront l'objet d'une formation spécialisée.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Savoir préparer une descente adaptée au public particulier concerné, prévoir l'encadrement, le matériel et le site nécessaires pour effectuer un encadrement en toute sécurité, intéressant pour ce type de public accompagné du personnel maîtrisant les problématiques du public cible

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral et débats + mises en situations théoriques

Support de cours : Syllabus

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus et débat

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 3% de la thématique.

Charge théorique de travail : 2 h de cours.

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue lors de débats avec des éducateurs spécialisés ou personnel de santé pour le 3^{ème} âge. Le candidat est jugé sur la pertinence des choix posés par rapport à la situation présentée.

Normes d'encadrement et matériel : Max 4 participants /cadre

Compétences du chargé de cours : Un MSED ou niv 2 spéléologie ou un MSI spéléologie enseignant de 2 années expérience avec ce type de public

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Enseignant ou éducateur spécialisé dans le domaine

Module CS spéléo 2.2.3.:

Didactique appliquée : comment présenter un cours. Différents types de cours.

Résumé : Ce module a pour but de permettre au futur cadre de connaître les différentes méthodes de présentation d'une matière et d'en choisir une adaptée en fonction de la matière enseignée et des contraintes temporelles et matérielles auxquelles il est soumis.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Etre capable de rédiger, préparer et présenter un cours approfondi lié à un des domaines de la spéléologie de la formation d'Edicateur ou Initiateur sportif en spéléologie.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral et débats + mises en situations

Support de cours : Syllabus ou pp

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus et débat

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 21% de la thématique.

Charge théorique de travail : 2 h de cours, 1 h de présentation,(3 h présentiel) 20 h non présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation de la présentation du cours + son support écrit.

Critères d'évaluation : 45% pour le support écrit : 2/3 fond : qualités des informations fournies (justesse, up-to- date, originalité, quantitatif et bibliographie, en cas de plagiat partiel ou complet (n'est pas considéré comme plagiat des éléments (graphiques, citations...) repris dans la bibliographie), l'ensemble de la session est annulée ; 1/3 pour la forme : Structuration, qualité rédactionnelle, présentation et notes bibliographiques

45% pour la présentation : sont pris en compte : pertinence des documents et/ou matériel pédagogiques et adaptation au contexte, apport supplémentaire par rapport au travail écrit, niveau de langage adapté, structure de l'exposé, respect du timing, pertinence des informations divulguées, aptitude à capter l'auditoire....

10% pour la mise en place d'une évaluation certificative avec critères d'évaluation liée au cours
Globalement le module est éliminatoire si la cote est < à 40%

Normes d'encadrement et matériel : Max 8 participants /cadre

Compétences du chargé de cours : Un MEd ou niv 2 en spéléologie ou initiateur (ou niv 1) ayant un diplôme pédagogique (AESI, AESS, DAP ou CAP).

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Les personnes titulaires des diplômes suivants : AESI, AESS, DAP ou CAP)

Module CS spéléo 2.2.4.:

Evaluation : différents types d'évaluations et application à la spéléologie.

Résumé : Ce module a pour but de permettre au futur cadre de connaître et d'appliquer les grands types d'évaluations appliquées à la spéléologie en particulier la méthode des 5A (voir brevets techniques)

Evaluation formative : questionnement direct et correction directe des erreurs, débriefing (aspects positifs, points à améliorer...).

Evaluation certificative : Evaluation continue, évaluation par examen écrit par questions ouvertes ou fermées, évaluation des compétences pratiques. Avantage et inconvénients des différents types d'évaluations, comment la choisir pour que l'évaluation vérifie efficacement les compétences attendues ... le tout appliqué à la spéléologie.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Mener à bien une évaluation formative dans le cadre d'un stage de perfectionnement. Participer à une évaluation certificative en respectant les points développés durant le cours

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral et débats + mises en situations dans le cadre du module 2.2.1. + Exercice de détermination des critères d'évaluation certificative.

Support de cours : Syllabus ou PP + notes prises durant le débat

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus et débat.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : Intégrée dans le module 2.2.1 et stages

Charge théorique de travail : 3 h de cours.

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue (reprise dans le module 2.2.1 + stages)

Normes d'encadrement et matériel : Max 8 participants /cadre

Compétences du chargé de cours : Un MSED ou niv2 ayant au moins été titulaire ou cadre principal de 3 formations certificatives (au moins une technique et une pédagogique y compris, pour ces dernières dans un autre domaine que la spéléologie

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Aucune

Thématique 3 : Facteur déterminant de l'activité et de la performance (pondération 32,5%)

Module CS spéléo 2.3.1.: Géologie, Karstologie et Archéologie

Résumé : Ce module a pour but de permettre aux candidats d'avoir une meilleure connaissance du milieu naturel dans lequel ils évoluent afin d'éveiller les personnes qu'ils encadrent à cet aspect mais aussi de pouvoir mieux communiquer des observations faites sous et sur terre. Les connaissances dans ces domaines permettent également de mieux comprendre le fonctionnement des cavités aussi bien au niveau de leur formation (afin de pouvoir plus aisément faire de la découverte) que de leurs circulations (eaux et air) pour mieux prévoir les risques de crue ou la recherche du cheminement. La pondération est globale pour l'ensemble du module car les questions peuvent être transversales. Elle représente 35% de la thématique

I. Géologie

Résumé : Connaître les grands principes de la géologie concernant la structure de la terre, la dérive des continents, la pétrographie, la stratigraphie, la tectonique, les types d'érosion et le cycle de l'eau. Savoir reconnaître un roche sédimentaire, une structure tectonique et lire une carte géologique. Les candidats possédant un bachelier en géologie sont dispensés des cours de géologie. Les candidats possédant un bachelier en chimie ou géographie ou un master ingénieur des mines peuvent déposer un dossier motivant leur demande pour éventuellement obtenir une dispense.

Cours 1 : Géologie générale.

Résumé : Cours d'introduction à la géologie (échelle du temps, structure de la terre, tectonique des plaques et orogénèse).

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral

Support de cours : Syllabus ou/et ppt

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt

Charge théorique de travail : 2h (1 h présentiel, 1h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Norme d'encadrement : 18 participant max.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue . A défaut soit un MSEd ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : idem ci-dessus

Cours 2 : Pétrographie.

Résumé: définition succincte des trois familles de roches : magmatiques, sédimentaires et métamorphiques. Notion de stratigraphie. Approfondissement des roches sédimentaires, karstifiables et des calcaires.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral + Travaux pratiques (TP)

Support de cours : Syllabus ou/et ppt

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission :
Syllabus/ppt + exercices pratiques de reconnaissance de roches

Charge théorique de travail : 3h (2 h présentiel, 1h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit + Examen pratique en évaluation continue.

Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt. La présence au TP est obligatoire et se clôture par un test de reconnaissance des roches. Ne pas reconnaître un calcaire entraîne un échec pour ce cours.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue ou géographe. A défaut soit un MSED ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : idem ci-dessus

Cours 3 : Paléontologie.

Résumé : Connaître les principaux fossiles des calcaires formant nos grottes et spécialement les fossiles marqueurs.

Méthodologie de présentation du cours : Travaux pratiques (TP)

Support de cours : Syllabus ou/et ppt

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt + exercices pratiques

Charge théorique de travail : 1h30 présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit ou pratique en évaluation continue. La présence au TP est obligatoire et se clôture par un test de reconnaissance de fossiles.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue. A défaut soit un MSED ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : idem ci-dessus

Cours 4 : géologie *structurale*.

Définition : savoir nommer et reconnaître les grandes structures géologiques.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral + Travaux pratiques (TP)

Support de cours : Syllabus ou/et ppt.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt + exercices pratiques sur le terrain.

Charge théorique de travail : 3h (2 h présentiel, 1h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit + Examen pratique en évaluation continue. Une attention particulière doit être portée par le candidat pour faire le distinguo entre plan de stratification, diaclase, plan de faille et éventuellement plan de schistosité.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue. A défaut soit un MSEd ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : idem ci-dessus

Cours 5 : cycle de l'eau, érosion, altération.

Résumé : le fonctionnement du cycle de l'eau et introduction aux processus d'érosions et d'altérations.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral donné de préférence par un géologue. A défaut soit un MSEd ou un Niv 2 soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP

Support de cours : Syllabus ou/et ppt.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt.

Charge théorique de travail : 1h (30min. présentiel, 30 min. non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue. A défaut soit un MSEd ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : idem ci-dessus

Cours 6 : carte géologique.

Résumé : lecture des cartes et des coupes géologiques.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral + Travaux pratiques (TP) donnés de préférence par un géologue. A défaut soit un MSEd ou Niv 2 soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière Approuvé par la CP

Support de cours : cartes géologiques.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : exercices de lecture de cartes géologiques.

Charge théorique de travail : 2h présentiel.

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen pratique en évaluation continue.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue. A défaut soit un MSEd ou niv 2 approuvé par la CP soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : idem ci-dessus

II. Karstologie

Résumé : comprendre et pouvoir expliquer la formation des cavernes, pouvoir reconnaître les formes et microformes karstiques et en en déduire, lorsque c'est possible, le mode de creusement. Comprendre les mécanismes de sédimentation post « creusement » et avoir une connaissance générale de la circulation de l'eau (hydrogéologie karstique).
Pas de dispense en Karstologie (sauf sur dossier).

Cours 1 : karstogenèse.

Résumé : Comprendre les mécanismes de la formation des cavernes (par enlèvement total et par *fantomisation*). Pour cela, les propriétés physico-chimiques des roches « karstifiables » et les mécanismes d'altérations – érosions seront approfondis.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral

Support de cours : Syllabus ou/et ppt.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt.

Charge théorique de travail : 4h (2 h présentiel, 2h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue, un géographe ou un ingénieur des mines ayant une connaissance en karstologie. A défaut soit un MSEd ou niv 2 approuvé

par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Cours 2 : Géomorphologie karstique.

Résumé : étude des différentes formes du karst (de surface et souterraines), nomenclature des différents types de galeries et des différents types de réseaux spéléologiques et implication sur le mode de creusement.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral + pratique sur le terrain

Support de cours : Syllabus ou/et ppt.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt.

Charge théorique de travail : 6h30(4h30 h présentiel, 2h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue, un géographe. A défaut soit un MEd ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Cours 3 : Sédimentation et concrétionnement.

Résumé : Les remplissages karstiques. Les types de concrétions et leurs intérêt (esthétique, datation, climatologie, ...).

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral + pratique sur le terrain CP

Support de cours : Syllabus ou/et ppt.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt

Charge théorique de travail : 2h (1h30 présentiel, 0,5h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un géologue ou un géographe. A défaut soit un MEd ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Cours 4 : Hydrogéologie karstique.

Résumé : Bassin versant, bassin hydrogéologique, fonctionnement et bilan hydrogéologique d'un système karstique, paramètres physico-chimiques importants concernant l'eau, traçages, vulnérabilité de la nappe.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral

Support de cours : Syllabus ou/et ppt

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt

Charge théorique de travail: 3h (2.5h présentiel, 0.5h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un hydrogéologue. A défaut soit un MSED ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Cours 5. Climatologie et atmosphère souterraine.

Résumé : Notion de climatologie et d'aérogologie souterraine. Composition de l'air et danger lié à l'atmosphère souterraine.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral

Support de cours : Syllabus ou/et ppt

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus/ppt

Charge théorique de travail: 1h (0.5h présentiel, 0.5h non présentiel).

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un scientifique. A défaut soit un MSED ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

III. Archéologie

Résumé :

- Connaître les indices de gisements, précautions à prendre,
- Avoir des notions sur les peintures pariétales.

La connaissance de ces notions doit permettre au cadre d'informer les membres sur le respect de site archéologiques et d'avoir des notions sur la datation de la cavité.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistraux donné de préférence par un archéologue. A défaut, un géologue, géographe ou un MSEd ou Niv 2 ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP.

Support de cours : Syllabus.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus

Charge théorique de travail : 1h présentiel + 1 h non présentiel.

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Examen écrit. Le candidat doit être capable de restituer la matière reprise dans le syllabus ou le ppt.

Compétence et expérience utile à la fonction de chargé de cours : Un archéologue. A défaut soit un géologue, une géographe ou MSEd ou niv 2 approuvé par la CP mixte soit un cadre de la Commission Scientifique de l'UBS ayant de bonnes connaissances dans cette matière approuvé par la CP mixte.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : voir ci-dessus

Pondération globale du module géologie kartologie archéologie : 20% pour la partie évaluation continue 80 % pour l'examen écrit (durée 1h30) représente 35% de la thématique.

Module CS spéléo 2.3.2.: Topographie souterraine

Résumé : Ce module a pour but de lever la topographie d'une cavité et de remettre au net une topographie simple par la méthode graphique et avoir une connaissance de base des méthodes par calculs et ordinateur.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Utiliser du matériel topographique (compas, clinomètre et laser mètre) y compris en ce qui concerne les problèmes d'étalonnage, limites de précision et leur contrôle par exemple lors d'un bouclage.

Dessiner la topographie par la méthode graphique y compris la problématique de l'habillage. Etre conscient de ses limites pour les topographies de plus grande ampleur nécessitant de passer aux calculs et /ou aux outils informatiques.

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistral suivi d'exercices + exercices de synthèse sous terre + mise au net donnés par des spéléologues expérimentés dans le domaine.

Support de cours : Syllabus.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 21% de la thématique

Charge théorique de travail : 16 h.présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue lors de l'exercice de synthèse.

Critères d'évaluation : Pour la partie sous terre (40%) : qualité des mesures (utilisation adéquate du matériel, pertinence du choix du cheminement), autres informations : schéma, coupe section... autres informations importantes (départs intéressants...), tenue du carnet.

Pour le travail de mise au net (40%) compréhension de la méthode graphique (squelette correct) qualité de l'habillage (utilisation correcte des conventions, qualité graphique.

Exercice consistant à dessiner une coupe développée ou/et projetée à partir d'un plan largement annoté (sections, infos supplémentaires...) 20%.

Si, manifestement le candidat ne maîtrise pas la topo au point de ne pouvoir interpréter une topographie, la cote finale doit être éliminatoire (-40%) et le module représenté. Un candidat qui ne fait pas d'erreur a un pourcentage compris entre 80 et 100% selon la qualité du dessin, chaque erreur ou manquement conduit à une diminution de la cote de 5 à 10 %. Attention de néanmoins séparer clairement dans l'exercice de synthèse la partie formative (erreurs non sanctionnées) de la partie qualificative.

Compétences du chargé de cours : Un topographe souterrain expérimenté ayant une formation pédagogique approuvé par la CP mixte

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique: sur dossier basé sur des travaux de topographies souterraines probants.

Module CS spéléo 2.3.3.:
Cartographie et orientation

Résumé : Ce module a pour but se déplacer et s'orienter en terrain varié et de se positionner en fonction de coordonnées et de retrouver les coordonnées d'un point.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre doit pouvoir choisir un itinéraire adapté sur base de la lecture de carte, de le suivre et de repérer à tout moment une position grâce à l'utilisation d'instruments (boussole altimètre et carte et GPS).

Méthodologie de présentation du cours : Cours magistraux + mise en situation.

Support de cours : Syllabus ou livre de référence.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Syllabus.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 21% de la thématique.

Charge théorique de travail : 14 h présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Parcours d'orientation de nuit + exercices variés.

Critères d'évaluation : L'évaluation se fait durant un parcours de nuit ou en terrain très difficile durant lequel le candidat est jugé sur sa capacité à lire une carte, à choisir son itinéraire, à suivre un azimut et à pointer un point sur une carte. Module éliminatoire.

Si le candidat se montre incapable de suivre un azimut ou de se situer sur une carte ou s'il multiplie les erreurs de choix d'itinéraires lors de l'exercice final (choix inopportuns de cheminement : zone infranchissable, dénivelé trop important...), le candidat doit être mis en échec.

Compétences du chargé de cours : Un MEd ou Niv. 2 ou autre formateur ayant un diplôme lié à l'orientation.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique: Diplômés Adeps ou équivalent en course d'orientation, officiers de l'armée, MEd ou niv 2 et plus en métier de la montagne.

Module CS spéléo 2.3.4.:
Dynamique de club

Résumé : Ce module a pour but de rappeler au cadre l'importance des activités communes au club lui permettant de consolider les liens, générer des moyens et entretenir les avoirs et préparations des activités.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre de mettre en place des activités qui développe l' « esprit de club ».

Méthodologie de présentation du cours : Courte présentation suivie d'un débat.

Support de cours : Notes des candidats.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Néant.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 4% de la thématique.

Charge théorique de travail : 1h présentiel.

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue sur base de l'implication dans le débat.

Critères d'évaluation : Le candidat intervient constructivement (il apporte des éléments neufs, pertinents, des exemples de vécu... cote > à 60%

Le candidat intervient peu ou non constructivement – Si, lorsqu'il est sollicité, son intervention apporte des éléments constructifs, cote de 50%, s'il reste peu constructif ou n'apporte aucun élément neuf, cote > à 40%

Compétences du chargé de cours : Un MEd ou niv 2 en spéléologie

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Diplômés AISF ou équivalent

Module CS spéléo 2.3.5.:

Escalade : Bases pour animer un atelier d'escalade et via ferrata

Résumé :

- Le cadre devra mettre en place des ateliers d'initiation à l'escalade sur structure artificielle ou naturelle limitée à une longueur (pas de relais)
- Le cadre devra assurer une initiation à la progression sur via ferrata.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre sera capable :

- D'installer une moulinette,
- De maîtriser les techniques d'assurage en tête et en second
- D'appliquer quelques astuces d'apprentissage (positionnement, équilibre, transfert de poids, bras tendus...)
- D'enseigner les règles de sécurité inhérentes à la pratique de la via ferrata y compris l'encordement, les techniques de rappels débrayables (hors milieu montagnard).

Méthodologie de présentation du cours : Cours pratique sur site.

Support de cours : Néant, éventuellement les cours du CAB ou ouvrages de références.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Cours oral.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 13% de la thématique.

Charge théorique de travail : 10h présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue lors du cours.

Critères d'évaluation : pour réussir, le candidat doit maîtriser les aspects sécuritaires (**Eliminatoire**). L'aisance en escalade et la qualité des informations données pour permettre à un jeune d'améliorer sa pratique module la cote au dessus de 50%.

Compétences du chargé de cours : un MSEd ou Niv 2 spéléo ou Moniteur Sportif escalade ayant les compétences voulues.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : tout titulaire d'un diplôme reconnu de montagne ou escalade reprenant la via ferrata et l'escalade (SNE).

Module CS spéléo 3.3.6.:

Entraînements: Aspects techniques et pédagogique et progression dans le temps.

Résumé : Ce module a pour but de permettre au cadre d'avoir un panel de méthodes et techniques pour faire progresser un participant techniquement et d'établir des séances adaptées aux différents participants.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre sera capable d'organiser des séances adaptées aux participants avec des ateliers variés en fonction des contraintes matérielles.

Méthodologie de présentation du cours : Débat + présentation de différentes techniques. Exercices théoriques

Support de cours : Notes.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Cours oral.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 6% de la thématique.

Charge théorique de travail : 3h présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : évaluation continue lors des exercices pratiques.

Critères d'évaluation : Le candidat sera jugé sur la pertinence de ces choix : types d'exercices, progressivité ... en fonction du ou des profil(s) décrit(s).

Compétences du chargé de cours : un MSED ou niv 2 spéléo ayant 3 années d'expérience

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : aucune

Module CS spéléo 3.3.7.:

Aspect psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en spéléologie

Résumé : Il est reconnu que beaucoup trop peu de temps et trop peu de moyens sont consacrés à la « *préparation psychologique* » ("*préparation mentale*"), à la « *gestion psycho-émotionnelle* », pourtant reconnus comme facteurs clés de l'apprentissage/entraînement et de la performance sportive. La majorité des sportifs et des entraîneurs qui connaissent le succès affirment qu'une « *préparation mentale* » intentionnelle et planifiée est déterminante dans leurs résultats.

Le Moniteur Sportif (au sens large du terme) est-il un psychologue ?

La réponse est claire, sans ambiguïté, non. Mais le Moniteur Sportif, pour être efficace a besoin non seulement de compétences techniques, tactiques, physiques mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités d'empathie, de leadership, ... Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques de la personne, de la relation, de l'apprentissage/entraînement, de la performance, ...

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique et d'un module pratique, le candidat « moniteur sportif éducateur » aura été initié aux bases et aux concepts des grands secteurs de la « *science psychologique* ». En aucun cas, le moniteur sportif ne pourra s'instituer « *psychologue* ».

Ce module de ***formation pratique*** dispensée dans le cadre des cours spécifiques de chaque discipline se veut être une initiation aux principaux outils et techniques de base de « *préparation psychologique* » qui permettent d'améliorer directement l'efficacité de la performance sportive.

Au terme de ce module, le candidat aura vécu concrètement une première approche, des exercices pratiques d'implémentation d'outils et de techniques de base de préparation psychologique (centrés sur la respiration et la gestion du tonus musculaire au niveau MEd) dans le cadre de sa discipline. Ce module sera complété et davantage développé au cours de la formation Moniteur Sportif Entraîneur.

Méthodologie de présentation du cours :

- Mise en situation ;
- Exercices pratiques participatifs ;
- Séance « questions-réponses »

Supports de cours :

- Syllabus
- Vidéos
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Charge théorique de travail pour le candidat :

En présentiel :

- ***100 % de présence obligatoire !***
- 4h00 de cours pratiques et rappels des notions théoriques abordées dans le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Educateur

Champ de l'évaluation et modalités de l'examen : Pas d'évaluation ! Module informatif à présence obligatoire.

Normes d'encadrement et de matériel :

- La formation peut être mutualisée par famille disciplinaire (sports collectifs, sports de combat, sports d'endurance, ...);
- 1 formateur pour maximum 15 candidats;
- Petit tapis de gym individuel
- Espace de cours pour disposer au sol des tapis de gym individuel (le module devra être dispensé dans un environnement calme et peu bruyant)
- ...

Compétences du chargé de cours :

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles :

- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Psychologue du Sport, *et/ou*
- Détenteur du certificat universitaire « psychologie de la performance sportive » ou équivalent agréé, *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation psychologique à la performance sportive;
- ...

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.

Module CS spéléo 2.4.1.:

Connaissance approfondie du matériel personnel

Résumé : Ce module a pour but de :

- Connaître les limites d'utilisation du matériel personnel en particulier les situations pouvant provoquer leur rupture (par ex., descendeur qui n'est plus sous tension, nature des longes, vieillissement ...)
- Connaître les cadres d'utilisation du matériel spécifiquement aquatique ou adapté à des marches d'approche en milieu montagnard ...

Résultats d'acquis d'apprentissage :

- enseigner aux participants les limites d'utilisation du matériel en toutes circonstances en particulier lors de l'équipement de cavités.
- choisir un équipement adapté pour l'exploration de réseaux aquatiques.
- connaître les modalités d'entretien et de stockage du matériel.
- définir un matériel personnel de prêt au sein d'un club ou d'une fédération.

Méthodologie de présentation du cours : Débat dirigé par un MSE Ou niv. 2 ayant 3 ans d'expérience

Support de cours : notes des participants + documents techniques de fabricants.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Débat.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 13% de la thématique.

Charge théorique de travail : 2 présentiel + 1h non présentiel.

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation continue lors des débats + examen écrit.

Critère d'évaluation : Examen à questions ouvertes liées aux acquis d'apprentissage attendus

Compétences du chargé de cours : Un MSED ou niv 2

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : Aucune.

***Module CS spéléo 2.4.2.:
Bases du secours en spéléologie.***

Résumé :

- pouvoir déclencher une alerte à bon escient et en informant complètement les secours.
- connaître les gestes et les techniques de sauvetage permettant en toutes circonstances de mettre un équipier en sécurité.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre sera capable : de développer les compétences du candidat pour

- Juger du niveau de gravité d'une situation et de l'opportunité de déclencher les secours.
- Pouvoir sécuriser les personnes en détresse plus particulièrement concernant le traumatisme de suspension et le point chaud.
- Informer les secours sur l'état symptomatique des personnes en détresse et sur la situation matérielle de l'incident : condition de « confort » des victimes (matériel, nourriture... disponible) et de l'état de l'équipement de la cavité.
- Pratiquer quelques techniques de base d'un secours : brancardage, mise en place d'un poulie-bloqueur, d'un balancier.

Méthodologie de présentation du cours : Cours donnés par les candidats eux-mêmes dans le cadre de leur exposé didactique + exercice pratique. Les candidats choisis pour donner ces cours doivent être membre effectif du spéléo secours. L'évaluation sera faite par un MSED aidé par un cadre ou un CT du spéléo secours. A défaut de candidats membres du Spéléo-secours le cours est donné par le cadre ou un CT du spéléo secours.

Support de cours : Notes rédigées par les candidats après correction.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Cours ex cathedra + exercices dirigés.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 50% de la thématique.

Charge théorique de travail : 12 h présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : évaluation continue des exercices finaux.

Critères d'évaluation : les candidats choisis pour donner les cours (membres du spéléo-secours) devraient normalement être dispensés de ce module, pour les autres, les différents points doivent être réussis (***un échec dû à des manquements liés aux 3 premiers acquis d'apprentissage a un caractère éliminatoire***) ce qui implique que les candidats, mis en situation doivent avoir des gestes ou/et des réactions qui conviennent. En cas de choix inacceptable du point de vue de la sécurité, l'échec doit être prononcé, ensuite la cote dépend du fait que les gestes sont parfaitement /imparfaitement réalisés et que les choix sont idéaux ou acceptables.

Compétences du chargé de cours : Voir ci-dessus.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : voir ci-dessus.

Module CS spéléo 4.1.4.3.:
Météorologie.

Résumé : Ce module a pour but de pouvoir estimer le risque météorologique pour une activité spéléologique comprenant la marche d'approche et l'exploration elle-même.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre sera capable :

- De comprendre et interpréter un bulletin météo.
- De prendre des mesures de pression et suivre son évolution dans le temps.
- De « lire le ciel » (formations nuageuses, direction du vent, température, halo...) afin de prévoir le temps à court terme.
- D'estimer convenablement les risques d'orage ...

Méthodologie de présentation du cours : Exposé oral

Support de cours : Syllabus ou ouvrage de référence.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : cours ex cathedra.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 12% de la thématique.

Charge théorique de travail : 2 h présentiel + 2h non présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation par examen écrit sur base des connaissances reprises dans le syllabus.

Compétences du chargé de cours : Idéalement un scientifique ayant suivi dans son cursus, une formation de météorologie, à défaut, toute personne ayant des connaissances approfondies dans le domaine de la météorologie.

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : les personnes reprises ci-dessus.

***Module CS spéléo 2.4.4.:
Prévention.***

Remarque préliminaire : La formation Educateur implique obligatoirement un module pratique de premiers soins. Cependant, il nous a semblé nécessaire de l'inclure dès la formation Initiateur. Néanmoins, certains aspects n'y sont soit pas vu (DEA) par rapport aux prescrits légaux, soit nécessitent d'aller plus loin pour un MSEd spéléo que ce qui est prescrit pour l'ensemble des Educateurs sportifs.

Résumé : Ce module a pour but :

- De connaître et de prévenir les situations de détresses physiques et psychologiques des pratiquants.
- D'être capable d'utiliser un DEA (en complément du BFPSS de l'Initiateur)
- Pouvoir établir une analyse de risque.

Résultats d'acquis d'apprentissage : Le cadre sera capable :

- De connaître les différents types de détresses physiques et psychologiques : Hypoglycémie, épuisement, hypothermie, hyperthermie, noyade, panique, abattement voire état de choc.
- De prendre les dispositions pour les éviter et le cas échéant, de connaître les réactions à avoir.
- Clarifier les notions de prévention appliquées à la spéléologie afin de pouvoir rédiger une analyse de risques.
- Pouvoir utiliser un défibrillateur portatif.

Méthodologie de présentation du cours : Exposé oral +exercices donnés

Support de cours : syllabus.

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Cours ex cathedra + exercices théoriques de mise en situation.

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 25% de la thématique.

Charge théorique de travail : 3 h présentiel + 2 h non présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation par examen écrit sur base du syllabus + mises en situations théoriques (60% des points) et par évaluation continue (rédaction d'une analyse de risque (30%) et utilisation du DEA (10%)). Matière **éliminatoire**.

Compétences du chargé de cours : Un médecin associé à un MSED ou Niv 2 ayant 3 ans d'expérience

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : toute personne ayant une formation médicale approfondie sauf partie analyse de risque.

Thématique 5 : Ethique et déontologie.

Module CS spéléo 2.5.1.:

Problématique du dopage et des attitudes préalables à l'activité

Résumé : Ce module a pour but de prévenir le dopage et des attitudes néfastes avant une activité.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

- De faire prendre conscience du caractère néfaste de certains comportements préalables à une activité spéléologique : consommation d'alcool, de boissons énergisantes, de médicaments... ; repos insuffisant ; ...
- De retrouver les sources concernant toutes substances dopantes et leurs effets sur les performances et la sécurité et de connaître les plus courantes (haschich et dérivés, cocaïne, amphétamines...)

Méthodologie de présentation du cours : Exposé oral.

Support de cours : ressources internet, articles....

Forme, mode de diffusion et/ou de transmission : Cours ex cathedra donné par un médecin associé à un MSED ou niv 2

Pondération de l'examen et de l'évaluation : 100% de la thématique.

Charge théorique de travail : 1 présentiel + 1 h non présentiel

Champ de l'évaluation et modalité de l'examen : Evaluation par examen écrit sur base du cours.

Compétences du chargé de cours : Un médecin associé à un MSED ou niv 2 ayant 3 ans d'expérience

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique : toute personne ayant une formation médicale approfondie

4.2. Pondération des différents modules de l'Éducateur

	Module	Pondération au sein de la thématique	Cote éliminatoire
Thématique 1 3%	Réglementation et protection du milieu en B et à l'étranger. Accès aux propriétés	33%	
	Gestion de club : Aspects administratifs, Financiers et humains.	67%	
Thématique 2 52%	Gestion du perfectionnement en spéléologie.	24%	Oui (voir détails module)
	Publics particuliers.	3%	
	Didactique appliquée : Comment présenter un cours. Différents types de cours.	21%	< 40 %
	Evaluation : Différents types ; Application à la spéléologie.	*	
	Stage	52%	oui
Thématique 3 32%	Géologie et Karstologie.	35%	< 40 %
	Topographie souterraine.	21%	< 40 %
	Cartographie et orientation.	21%	
	Dynamique de club.	4%	
	Escalade : Bases pour animer un atelier d'escalade et via ferrata.	13%	(Oui si problème de sécurité)
	Entraînement spécifiques : aspects techniques et pédagogique et progression dans le temps.	6%	
	Psychologie sportive		
Thématique 4 12%	Connaissance approfondie du matériel personnel.	13%	Oui
	Bases du secours en spéléologie.	50%	Oui (voir détails module)
	Météorologie.	12%	
	Prévention.	25%	Oui
Thématique 5 1%	Problématique du dopage et des attitudes préalables à l'activité.	100%	

*Pondération intégrée au module CS 2.2.1 et Stages.

Une délibération est prévue avant l'accès au stage, l'accès à celui-ci est acquise lorsque le candidat a globalement 60% et sans échec sur les matières éliminatoires ni de cotes éliminatoire définie ci-dessus ni plus de 3 échecs. Le jury de délibération peut accorder un accès au stage en cas de nombre d'échecs supérieur cependant, en cas d'une cote globale inférieure à 60%, le nombre d'échecs doit être inférieur à 3 pour pouvoir être délibéré.

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES ET PEDAGOGIQUES (Module CS 2 spéléo - stages)

L'accès au stage n'est possible que lorsque le candidat a satisfait globalement aux modules précédents. Les stages doivent être réalisés endéans les 24 mois qui suivent la fin de la formation.

5.1. Présentation des stages.

Le stage correspond à la mise en situation concrète de plusieurs aspects de la formation d'un MS Educateur. Il peut être organisé en une fois ou plusieurs fois, au total, il doit comporter au minimum 4 jours.

Le stage doit comporter :

- La présentation d'un ou plusieurs cours théoriques ou ateliers techniques
- Un encadrement pratique d'un niveau perfectionnement ou d'initiation. Dans ce dernier cas, il doit s'agir d'un stage s'étalant sur une semaine et dans lequel une adaptation des cursus en fonction de l'évolution des apprenants doit être prévue.
- L'organisation pratique (logistique, administrative et humaine...) d'un encadrement
- Le candidat doit être confronté à devoir effectuer une évaluation certificative lors de ses stages.

Résultats d'acquis d'apprentissage : grâce à cette expérience de terrain, le candidat démontrera qu'il a acquis les compétences d'un cadre responsable.

- Ces stages représentent une charge de travail de 32 heures en présentiel + 20 h non présentiel ;
- Les candidats proposeront leurs stages et maitres de stage, au responsable des formations de l'UBS, préalablement à l'activité ;
- Si besoin est, les candidats peuvent faire appel à la personne de contact chargée des formations de cadres pour les aider à trouver un stage ;
- La réalisation des stages doit se faire dans l'année qui suit la fin des cours spécifiques sauf dérogation donnée par la commission pédagogique ;
- En cas d'échec lors d'un stage, le candidat peut effectuer une nouvelle tentative, tout en respectant le délai de 2ans (sauf dérogation octroyée par la commission pédagogique).

5.2. Evaluation des stages (Educateur).

- Cette évaluation est une évaluation continue, faite par le ou les maitre(s) de stage durant l'activité concernée ;
- En outre, il vérifiera la bonne gestion de la partie administrative du stage ;
- Il fera un rapport attestant de la réussite ou non, au responsable des formations de l'UBS (voir grilles d'évaluation page suivante).

Gestion de l'Activité :

Insuffisant	Pas de préparation ou erreurs grossières dans celle-ci. Matériel à ce point insuffisant que l'activité ne peut se dérouler valablement.
Faible	Les renseignements donnés aux participants sont insuffisants ou trop imprécis, analyse de risque, s'il y a lieu, non faite ou mal estimée, manquement dans le matériel prévu, choix des infrastructures inadapté, timing inadapté.
Satisfaisant	Analyse de risque insuffisamment formalisée et l'information donnée aux participants réduits au minimum nécessaire, matériel limité au strict nécessaire. Timing trop juste.
Bon ou Très Bon	Prépare correctement son activité (informations données aux participants, analyse de risque, matériel nécessaire, timing adapté, choix des sites adaptés...)

S'adapter

Insuffisant	incapable de moduler son activité.
Faible	Peut apporter quelques modifications qui restent superficielles ou tardives en fonction des nécessités de l'activité.
Satisfaisant	Adapte difficilement l'activité en fonction des circonstances de dernière minute et des circonstances rencontrées lors de l'activité ou des demandes des participants.
Bon ou Très Bon	prendre en compte les différences internes du groupe, remarquable capacité à adapter l'activité à tout type de demande des participants (dans le cadre prévu par l'activité).

Sécurité :

Insuffisant	Commet une ou plusieurs erreurs de sécurité. Absence ou mauvais briefing avant l'activité.
Faible	Assure le minimum de sécurité requis, mais fait preuve de légèreté dans certains cas.
Satisfaisant	Couvre efficacement tous les dangers.
Bon ou Très Bon	Couvre efficacement tous les risques en les anticipant, prévoyant avant même de le rencontrer.

Didactique :

Insuffisant	Cours non structuré, erreurs de fond, animation nulle ou gravement insuffisante, absence de matériel didactique pourtant indispensable ...
Faible	Structure du cours faible, problèmes rédactionnels ou d'expression, animation insuffisante, matériel peu adapté, cours donné de façon monocorde, difficulté à répondre aux interventions et demandes des participants.
Satisfaisant	Cours respectant les principes didactiques de base (structure, matériel adapté, compétences techniques et/ou scientifiques...) mais donné de telle sorte que l'on ne sent pas une réelle implication ou intérêt des participants, difficulté à répondre aux demandes des participants
Bon ou Très Bon	Cours intéressant aussi bien sur le fond (apports techniques et/ou scientifiques) que sur la forme (structure, correction de la langue, clarté du discours, matériel didactique adapté) ayant captivé les participants.

Débriefer :

Insuffisant	Absence de débriefing, pas d'analyse de l'activité
Faible	Analyse sommaire et générale de l'activité. Transmission du message inefficace
Satisfaisant	Analyse personnalisée limitée. Transmission du message incomplète
Bon ou Très Bon	Analyse personnelle et détaillée du parcours, des obstacles et du ressenti + conseil pour l'avenir. Bonne transmission du message.

Leadership :

Insuffisant	Le candidat ne montre aucun leadership, agit comme un suiveur. Il ne parvient pas à asseoir son autorité en particulier lors de situations dangereuses
Faible	Le candidat manque d'autorité, a des difficultés à obtenir des participants le « travail » souhaité, les participants ont des difficultés à reconnaître ses compétences
Satisfaisant	Le candidat montre l'autorité et des capacités à diriger le groupe sans plus.
Bon ou Très Bon	Le candidat est capable d'amener les individus placés sous son autorité à progresser en utilisant son pouvoir et son influence, son autorité est naturelle et respectée.

Compétences techniques et sécuritaires.

Un candidat n'ayant pas les compétences techniques ou ne respectant pas les règles de sécurité adaptées aux formations qu'il donne doit être mis en échec.

Pondération

Vu la variété des stages que l'on peut envisager pour un MS Educateur, il est impossible de définir une pondération précise, néanmoins les 3 points suivants doivent en faire partie avec au minimum les pondérations données, les 15% restant sont à distribuer en fonction de la nature du stage et éventuellement, si le stage le nécessite, en créant une rubrique supplémentaire.

Aspects organisationnels (partie de gestion de l'activité): min 15%

Didactique : min 25%

Encadrement (reprend gestion de l'activité, le débriefing, le leadership, la sécurité et l'adaptation) :
min 45 %

La décision finale se prend collégalement entre les différents maîtres de stage ayant suivi le candidat
La pondération, une fois le stage défini est établie par le titulaire de la formation MSeD et son jury

5.3. Les maîtres de stages (MS Educateur).

Le maître de stage est, au minimum, un cadre de niveau moniteur sportif Educateur ou niv 2 expérimenté (Min 3 ans d'expérience) approuvé par la CP mixte, n'ayant aucun lien de parenté avec le candidat jusqu'au 4^{ème} degré, ni faire partie du même club, et n'ayant aucun lien professionnel ou autres pouvant prêter à partialité !

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION (à décliner pour chaque niveau de qualification)

6.1. Délai d'organisation des évaluations.

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans la foulée de la formation, soit au maximum 2 mois après la fin des cours.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non respect.

MS Educateur :

Présence obligatoire aux moments des évaluations continues et globalement 80% de présence aux cours. Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une 'non admission' à l'évaluation finale de l'unité de formation en cours ;
- Le non remboursement des frais d'inscription de l'unité de formation en cours.

6.3. Présences au cours.

- Les présences au cours seront prises par le chargé de cours au début du cours ;
- Seront notés sur la feuille de présence les arrivées tardives et départs prématurés par ¼ heure ;
- On ne tient pas compte des raisons des absences, car celles-ci sont de même valeur quant aux conséquences qu'à l'absence.

6.4. Constitution du Jury d'évaluation.

Le jury d'évaluation est constitué du titulaire de l'édition de formation, des chargés de cours ou maîtres de stages concernés.

6.5. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)

Tous les membres du jury participeront à la délibération, la voix du titulaire est prépondérante en cas d'égalité de vote

6.6. Motivation du résultat en délibération

Après délibération de première session, le candidat est proclamé :

- Réussite de plein droit
- Réussite après délibération malgré une moyenne inférieure à 60 % (2 échecs max)
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne totale inférieure à 60 %
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne supérieure à 60 %, mais comprenant des échecs trop importants
- Ajourné(e) en seconde session : car échec en stage
- Refusé(e) : Echecs trop nombreux
- Refusé(e): moyenne totale inférieure à 60 % et un ou plusieurs échec(s) jugé(s) trop grave(s).
- Refusé(e) : abandon de la formation
- Refusé(e) pour absence
- Refusé(e), car second échec en stage
- Refusé(e), car fraude à l'évaluation

6.7. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé officiellement, par mail avec accusé de lecture ou par courrier, du résultat de la délibération de l'unité de formation, et ce dans les 10 jours qui suivent la fin de l'évaluation.

En cas de seconde session ou d'échec, la décision sera motivée et la date de la deuxième session sera fournie en même temps.

6.8. Recours et procédures

- Tout candidat qui estime que les dispositions du présent règlement n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.
- Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation ou de son évaluation écrite et/ou des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

- Lors de l’envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l’adresse à laquelle le recours doit être adressé.
- Les candidats disposent d’un délai de 5 jours ouvrables après la date d’envoi des résultats pour introduire un recours. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.
- Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l’adresse du siège de l’opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.
- Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et UBS) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision au candidat par lettre recommandée.
- La chambre de recours est composée des membres votant de la commission pédagogique.
- En cas d’égalité lors d’un vote, la voix du conseiller pédagogique est prépondérante.
- A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu’elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.
- La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats, mais aussi tous ceux se présentant durant la session d’évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d’évaluation de l’examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D’EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d’expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers...

Ces dispenses ne sont pas automatiques sauf cas repris dans le présent référentiel, car il est difficile de trouver une règle absolue. Chaque situation doit être examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

7.1. Dossier administratif à construire

7.1.1. Lettre de motivation et coordonnées

Une lettre de motivation contenant les coordonnées personnelles doit être transmise par le demandeur à l’UBS qui instruira le dossier en vue de le présenter en CP mixte AG sport/UBS :

- Nom – prénom – adresse (en Belgique, à l’étranger si son adresse est encore effective...)

- Lieu et date de naissance
- Tél/gsm/fax/courriel
- Photo d'identité récente (éventuellement)
- Copie recto-verso de la carte d'identité (éventuellement)

7.1.2. Discipline et niveaux

La (les) discipline(s) et le(s) niveau(x) pour lequel la dispense ou l'équivalence est demandée doivent figurer explicitement sur la demande.

7.1.3. Documents officiels

Seront envoyés, les brevets, diplômes... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées. Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes peuvent éventuellement être fournies en lieu et place des originaux, avec la demande.

7.1.4. Expérience professionnelle

Dans sa lettre de candidature, le demandeur doit présenter un dossier concernant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées...).

7.1.5. Contenu des formations suivies et résultats

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre le cahier des charges des formations suivies et qui développent les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours... Des évaluations objectives et justifiées par cours ou modules sont indispensables afin d'aider la Commission Pédagogique Mixte à se forger une opinion, en vue d'octroyer ou non des dispenses partielles ou totales, et in fine une potentielle équivalence.

7.1.6. Où et comment envoyer le dossier ?

Le dossier du demandeur peut se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable. Un envoi mail sera opéré auprès de la personne responsable des formations de cadres de l'UBS. Cette dernière transmettra le dossier à la Commission pédagogique.

7.1.7. Etude du dossier personnel

Toute personne qui a obtenu un diplôme en Belgique ou à l'étranger peut solliciter une demande d'équivalence de diplôme.

Ce dossier complet permettra à la Commission Pédagogique mixte d'émettre des remarques et des avis en toute connaissance de cause.

En cas d'accord pour une équivalence, le candidat reçoit un courrier de confirmation. Il n'y a pas d'homologation de brevet, mais une attestation d'équivalence. Le récipiendaire se verra octroyer un N° d'équivalence (cfr n° de brevet précédé d'un « E »).

Toute décision, positive ou non, sera communiqué à la personne demandeuse.

8. LA DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont certifiées par l'Administration, un brevet homologué est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.